



# DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de Breteuil

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 12 mars 2021

### Compte de gestion de l'eau 2020:

Mr TRIPET expose le compte de gestion de l'eau 2020 qui présente un excédent d'investissement de + 37 960 € et un déficit de fonctionnement de - 8 390,37 €. Soit un excédent global de + 29 569,63 €.  
Le compte de gestion de l'eau 2020, est adopté à l'unanimité.

### Compte administratif eau 2020 :

Le compte administratif de l'eau 2020 présente un excédent d'investissement de + 165 505,19 € et un excédent de fonctionnement de + 742,72 € soit un excédent global de 166 247,91 €.  
Mr TRIPET Xavier, Maire, se retire de l'assemblée et laisse la présidence à Mr MARTIN Yves, doyen, le compte administratif de l'eau 2020 est voté à l'unanimité.

### Subventions 2021:

Le conseil municipal a voté les subventions aux associations de 2021.

### Taux d'imposition 2021:

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions 2021, soit:

- Taxe foncière bâti : 21,23 %
- Taxe foncière non bâti : 44,87 %

### Remboursement sinistre:

Le conseil municipal accepte le remboursement du sinistre du 19 avril 2019 d'une valeur de 1 075,80 €, chèque de la société AXA.

### SE 60 :

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Commune Thelloise au SE60.

### Gerbe:

Le conseil municipal décide d'acheter une gerbe pour le décès de Mr Olivier DASSAULT, d'une valeur de 50 €.

### Participation exceptionnelle sur le budget eau :

Afin d'équilibrer le budget de l'eau 2021, de palier à une grosse fuite qui a impacté

les recettes de 2020 et du coût du renouvellement obligatoire et urgent de l'arrêté de la station d'épuration sur 2021, Le conseil municipal décide de solliciter l'autorisation du comptable pour verser une participation exceptionnelle de 15 218 € du budget de la commune sur le budget de l'eau .

**Contrat de prestation avec l'APAVE:**

Le conseil municipal décide de signer un contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique avec l'Apave, pour une durée de 36 mois. Afin de procéder annuellement à :

- vérification des aires et équipements de jeux collectifs
- vérification périodique des installations électriques
- vérification des installation gaz, ventilations...
- prévention incendie ( alarme, désenfumage...)

**Echange de terres:**

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une demande de Mr PETON Michel pour un échange de terres. Le conseil décide d'inviter Mr PETON à une réunion de conseil (autre que le budget) afin qu'il présente son projet.

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Paillart, le 18 mars 2021

Le Maire

